

**PORTAIL PRINTEMPS 2019
RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS**

*Artistes, compositeur(trice)s et interprètes de la relève !
Votre tribune en création musicale !*

CODES D'ACCÈS lance son appel de projet PORTAIL PRINTEMPS 2019 afin de dénicher des propositions musicales et artistiques inédites, fortes et sans compromis. Par ses activités, l'organisme donne une voix à une nouvelle génération d'artistes émergent-es, pour lui permettre de réaliser ses projets les plus audacieux.

PORTAIL représente beaucoup plus qu'une simple source de financement. Pour les artistes, il s'agit d'une opportunité de réaliser un projet, de le partager au sein de sa communauté et de participer à toutes les phases de sa réalisation (création, production, diffusion). Pour CODES D'ACCÈS, il s'agit d'une occasion exceptionnelle de découvrir, de nourrir et d'encourager des voix artistiques grandissantes. La musique de création est notre passion !

Le Comité artistique (CART) de CODES D'ACCÈS souhaite découvrir les enjeux qui motivent la jeune génération de créateurs et de créatrices. Il maintient un intérêt envers toutes esthétiques, toutes cultures et toutes formes d'expressions musicales.

Le CART s'engage à analyser minutieusement les dossiers et à prêter une oreille attentive et ouverte à votre musique. Les projets retenus feront l'objet d'une diffusion ou d'une codiffusion de CODES D'ACCÈS au cours des saisons à venir. Les candidats choisis bénéficieront de tout l'appui et de l'encadrement professionnel de CODES D'ACCÈS et de ses partenaires (accompagnement d'artiste, production, promotion et enregistrement audio et/ou vidéo de qualité).

N'hésitez pas, et faites-nous parvenir vos idées et vos projets au plus tard le **4 juin prochain!**

CODES D'ACCÈS, un organisme voué à la relève !

Suivant le mandat de CODES D'ACCÈS, les artistes comptant moins de dix (10) années de vie professionnelle active seront privilégiés dans le processus de sélection, sans égard à leur âge. La date de début de vie professionnelle active est généralement déterminée par la première participation à un événement produit par un organisme reconnu dans une salle reconnue, ou par l'achèvement d'études dans le domaine des arts. Cependant, le niveau d'expérience, la fréquence des activités professionnelles et les expériences passées auprès de l'organisme sont des facteurs qui pourraient influencer la décision du jury en fonction du mandat de l'organisme de cultiver les premières expériences professionnelles.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction artistique de l'organisme à artistique@codesdaces.org.

L'édition **PRINTEMPS 2019** de **PORTAIL** comporte **1 volet** :

- **VOLET 1 : APPEL DE PROJETS LIBRES (artistes, compositrices, compositeurs et/ou interprètes)**

Le candidat(e)* soumet un projet lié à la musique nouvelle pouvant inclure :

- L'interprétation ou la diffusion d'une œuvre (répertoire ou création)
- Un projet de concert (avec ou sans création)
- Un projet de création

***candidat(e)** : artiste, musicien(ne), compositeur(trice) et/ou interprète. Peut également être le représentant(e) d'un ensemble, d'un organisme ou d'un collectif.

***NOTE** : Peu importe la nature du projet, le candidat(e) est fortement encouragé(e) à faire preuve d'originalité, à développer un mode d'expression personnel, à présenter un contenu et/ou une forme significative en regard de notre contemporanéité. Selon son envergure, et selon le jugement du comité artistique, une œuvre ou un projet inscrit au volet 1 pourra faire l'objet d'un événement entier ou être combiné à d'autres projets reçus dans le cadre du présent appel.*

IMPORTANT : Avant de remplir le formulaire d'inscription, veuillez lire attentivement les **Règlements**, les **Critères d'évaluation** ainsi que la **Marche à suivre** ci-dessous.

Règlements

1. PORTAIL est ouvert à tous les artistes résident(e)s au Québec ;
2. Suivant le mandat de CODES D'ACCÈS, les artistes comptant moins de dix (10) années de vie professionnelle active seront privilégiés dans le processus de sélection, sans égard à leur âge. La date de début de vie professionnelle active est généralement déterminée par la première participation à un événement produit par un organisme reconnu dans une salle reconnue, ou par l'achèvement d'études dans le domaine des arts. Cependant, le niveau d'expérience, la fréquence des activités professionnelles et les expériences passées auprès de l'organisme sont des facteurs qui pourront influencer la décision du jury en fonction du mandat de l'organisme;
3. Les dossiers de candidature doivent être acheminés via le formulaire d'inscription en ligne suivant avant **23 h 59 le 4 juin prochain** : <https://forms.gle/Z5ZAT8R1LcAy3ycH9> ;
4. Un même candidat(e) ne peut soumettre qu'un projet par catégorie;
5. Les décisions rendues par CODES D'ACCÈS et ses partenaires au terme de l'évaluation seront finales et sans appel;
6. Il est obligatoire d'être membre actif de CODES D'ACCÈS lors de la soumission d'une candidature;
7. En posant votre candidature à PORTAIL, vous acceptez automatiquement les modalités énoncées ci-dessus.

Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués par le comité artistique de CODES D'ACCÈS de la manière suivante.

1. Mérite artistique (50 %)

- a. Qualité artistique des matériaux fournis
- b. Pertinence artistique du projet
- c. Valeur des résultats visés
- d. Prise de risque

2. Impact (30 %)

- a. Impact positif sur la carrière des candidats
- b. Concordance avec le mandat de CODES D'ACCÈS
- c. Impact sur le milieu et la pratique artistique
- d. Susceptibilité à susciter l'intérêt du public

3. Faisabilité (20 %)

- a. Capacités du candidat à mener à bien le projet
- b. Réalisme des objectifs visés et des moyens nécessaires à la réalisation du projet

Marche à suivre – Volet 1 (APPEL DE PROJETS LIBRE) :

1. Remplir le formulaire d'inscription.
2. Joindre au formulaire les documents de présentation suivants :
 - **Description du projet** (max. 3 pages);
 - **Informations détaillées sur le programme ou les œuvres soumises** (max. 1 page) : Titre, compositeur(trice), interprète(s), instrumentation, durée, année de composition, nationalité du compositeur(trice), reprise ou création;
 - **Liste des participants** en indiquant leur rôle dans le projet, le cas échéant;
 - **Fiche technique** du projet incluant les besoins en sonorisation, matériel et équipements techniques et un plan scénique si nécessaire (pour des projets coûteux ou particulièrement complexes, il est recommandé de trouver ou de suggérer des partenaires potentiels);
 - **Curriculum vitae** (max. 3 pages, incluant les réalisations artistiques) pour chaque participant au projet.
3. Joindre au dossier **deux exemples récents** de votre travail artistique accompagné du matériel d'appui suivant (choisir selon la nature de votre projet) :
 - **Enregistrements** (en format MP3 seulement) ou **liens web** audio et/ou vidéo (SoundCloud, Vimeo, Youtube, etc.);
 - **Partitions** (le cas échéant, en PDF seulement);
 - **Tout autre matériel** en format numérique se rapportant au projet soumis susceptible d'intéresser le comité artistique.
4. Adhérer en tant que membre de Codes d'accès pour la saison en cours.

NOTE : *Il est conseillé de ne pas surcharger votre dossier et de restreindre le matériel d'accompagnement aux exemples les plus significatifs, illustrant le mieux le projet soumis. L'envoi d'enregistrements est conseillé.*